

Image not found or type unknown



Montant des frais pour donation

Par **maryann**, le **12/05/2012 à 21:05**

Bonjour,rnrnrnJ'ai 63 ans, célibataire, je souhaite faire la donation (pour elle la nue propriété et moi l'usufruit) de mon appartement à ma fille unique afin de lui éviter des droits de succession qu'elle ne pourrait assumerrnrnL'appartement est estimé à 190000€rnQuel sera le montant des droits a acquitter????rnMerci d'avance pour votre réponse